

La politique linguistique en Corse : les attitudes des insulaires envers la planification linguistique du corse

Robert Blackwood
University of Liverpool – UK



Résumé : *Les linguistes, d'une façon ou d'une autre, ont examiné la question de la politique linguistique depuis deux siècles et, avant le nouveau millénaire, ont réussi à changer de manière fondamentale la position et le statut de la langue corse en Corse. Bien que le français reste la langue nationale et officielle de l'île, la langue corse est maintenant la langue régionale de France la plus protégée, la plus visible, et la plus répandue dans le domaine officiel de l'administration du territoire. Ce qui nous intéresse dans cet article ne sont pas les méthodes par lesquelles les activistes ont donné une certaine vitalité à la langue, mais plutôt les attitudes, les réactions, les positions de ceux pour qui cette politique linguistique a été entreprise. Nous examinerons trois aspects de la réglementation de la langue corse, à savoir l'enseignement quasiment obligatoire du corse, le processus de purification (qui essaye d'éliminer les traces du français dans le corse) et la gestion de la question de la variation linguistique (on observe en effet plusieurs variétés du corse à travers l'île). A ce propos, l'intérêt se trouve non pas dans l'histoire de la politique linguistique de la Corse mais dans les prises de position des insulaires qui ne contribuent que rarement aux débats linguistiques. Nous esquisserons, selon des sondages entrepris en 1999, 2000, 2003 et 2005, les attitudes des insulaires – corsophones et autres – envers ces stratégies poursuivies par certains élus locaux, universitaires et activistes afin de mieux comprendre le multilinguisme et ses racines en Corse.*

Mots-clés : *corse, français, distanciation, enseignement, polynomie*

Zusammenfassung : *Nachdem sich LinguistInnen in der einen oder anderen Form schon zwei Jahrhunderte mit der Sprachenpolitikfrage in Korsika befasst hatten, gelang es ihnen kurz vor der Jahrtausendwende, Position und Status der korsischen Sprache in Korsika in ganz grundsätzlicher Weise zu verändern. Obwohl Französisch nach wie vor die offizielle Standardsprache der Insel bleibt, ist Korsisch nun die im administrativ-öffentlichen Bereich meistgeschützte, sichtbarste und verbreitetste Regionalsprache Frankreichs. In diesem Beitrag geht es nicht so sehr um die Methoden, mit denen die AktivistInnen dem Korsischen zu*

einer gewissen Vitalität verholphen haben, sondern um die Haltungen, Reaktionen und Meinungen der von dieser Sprach(en)politik betroffenen Menschen. Wir werden dabei drei Aspekte dieser Politik besonders behandeln: den quasi-obligatorischen Korsisch-Unterricht, den Sprachpurismus (der französische Spuren im Korsischen beseitigen soll) und die Frage der sprachlichen Varietäten (da auf der Insel ja verschiedene Korsisch-Varietäten bestehen). Dabei wird der Fokus nicht auf die Geschichte der offiziellen korsischen Sprach(en)politik gelegt, sondern auf die Positionen und Meinungen der BewohnerInnen Korsikas selbst, die ja nur selten bei diesbezüglichen linguistischen Diskussionen zu Wort kommen. Wir werden – aufbauend auf Umfragen aus den Jahren 1999, 2000, 2003 und 2005 – die Einstellungen sowohl korsischsprachiger als auch nicht-korsischsprachiger InselbewohnerInnen zu den von LokalpolitikerInnen, von WissenschaftlerInnen und AktivistInnen vertretenen Strategien skizzieren, um zu einem besseren Verständnis der besonderen Mehrsprachigkeitssituation in Korsika beizutragen.

Schlüsselwörter : *Korsisch, Französisch, Sprachpurismus, Unterricht (von Regionalsprachen), Polynomie*

Abstract : *Linguists in some form or another have examined the question of language policy for two centuries, and before the new millennium managed to change fundamentally the position and status of the Corsican language on Corsica. Although French remains the official national standard language of the island, Corsican is now the most protected, the most visible and the most widely used of regional languages in the public domain of France's state organisation. In this article, we will not focus on the methods by which activists have revitalised the language, preferring to privilege instead the attitudes, the reactions and the opinions of those for whom this policy was undertaken. We will examine in particular three aspects of the management of the Corsican language, namely the quasi-obligatory teaching of Corsica, the purification process (which seeks to remove traces of French from Corsican), and the management of linguistic variation, where there are several different varieties of Corsican across the island. Moreover, the interest lies not in the history of Corsica's language policy but in the positions taken by islanders who only rarely contribute to linguistic debates. We will trace, using survey results from 1999, 2000, 2003, and 2005, the islanders' attitudes – whether they speak Corsican or not – towards these strategies pursued by local elected representatives, scholars, and activists in order to understand better multilingualism and its roots on Corsica.*

Key words : *Corsican, French, distanciation, education, polynomia*

1. Introduction

En 1982, la Corse a été choisie comme lieu de l'étude pilote pour la décentralisation des pouvoirs administratifs en France, une sélection qui, depuis lors, a changé profondément la position et le statut de la langue corse sur l'île. Plusieurs participants (dont les élus, les partis politiques, les activistes, les universitaires et les linguistes) ont contribué à ce processus de décentralisation, ce qui nous mène à la situation actuelle où le corse est, selon nous, la langue régionale de la France la plus protégée, la plus visible et la plus répandue dans le domaine officiel de l'administration du territoire. Quant à sa protection, l'aménagement de la langue est la responsabilité de l'Assemblée Régionale à Ajaccio et la langue constitue un aspect important du travail de la Collectivité Territoriale de Corse, non seulement dans le domaine de l'enseignement, mais aussi dans celui de l'emploi de la langue parmi la population élargie. Ainsi, dès la rentrée de 1999, les collégiens en 6^e et en 5^e sont quasiment obligés de suivre trois heures de cours de langue et culture corses, à moins que les parents ne demandent explicitement de retirer leurs enfants de ce cours. Selon nos recherches en ce qui concerne le paysage linguistique de la France, la langue régionale est plus visible dans l'espace public de l'île que le breton en Bretagne, le catalan en Roussillon, le flamand dans le Westhoek, l'occitan dans les Alpes-Maritimes, le monégasque à Monaco ou les créoles en Guadeloupe et Martinique. De plus, la Collectivité est l'auteur d'un plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique qui prévoit des plans d'action d'intervention linguistique hors de l'école. Une partie de ces plans d'action est la Charte de la Langue Corse selon laquelle les mairies et les communes sont invitées à participer à un programme qui « traduit l'engagement des acteurs sociaux en faveur de l'usage quotidien du corse dans tous les domaines de la vie publique » (Collectivité Territoriale de Corse, 2009). Donc voici les accomplissements et les réussites des dernières décennies dans la revitalisation de la langue corse. Ces projets sont entrepris au nom des insulaires par les élus, les fonctionnaires, et les universitaires, mais la question que nous traitons ici est la suivante : à quel point cette politique linguistique reflète-t-elle les points de vue des Corses ? Nul ne nierait les réussites modestes de cette politique, surtout par rapport à la situation dans les autres régions françaises où il existe une langue régionale. Pourtant, il est important de comprendre les positions des insulaires par rapport à une politique qui cherche à transformer leurs pratiques linguistiques, d'autant plus que les Corses ne contribuent que rarement aux débats linguistiques. Nous examinerons dans cet article trois aspects de la réglementation de la langue corse, à savoir l'enseignement quasiment obligatoire du corse, le processus de purification (qui essaye d'éliminer les traces du français dans le corse) et la gestion de la question de variation linguistique (vu qu'on observe en effet plusieurs variétés du corse à travers l'île).

2. L'enseignement obligatoire de la langue corse

Commençons par l'enseignement de la langue corse en 6^e et 5^e, c'est-à-dire pour les lycéens de onze et douze ans. Le Recteur de l'Académie de Corse a, en 1999, exploité le potentiel offert par le processus de Matignon, lancé en réponse à l'assassinat du Préfet en 1998, pour établir un enseignement quasiment obligatoire pendant les deux premières années au collège (Blackwood, 2008 : 93). Le but de ce genre d'enseignement est d'exposer les jeunes insulaires à la langue régionale de laquelle ils sont de plus en plus éloignés en raison de son déclin dans la transmission intergénérationnelle tout au long du vingtième siècle. La motivation pour ce changement fondamental – qui n'a pas d'écho ailleurs en France métropolitaine et en outre-mer – est noble, puisqu'elle concerne la revitalisation d'une langue importante mais de moins en moins répandue. Pourtant, cette politique a été conçue et entreprise par un groupement d'universitaires, d'activistes linguistes, et d'élus, qui discutent depuis longtemps – soit entre eux soit dans le domaine public – ce changement dans le statut de l'enseignement. Pourtant, cette politique explicite, bien populaire chez les activistes et chez certains élus, ne représentait pas exactement l'opinion de la population de l'île à ce sujet. Dès avant le lancement de cette nouvelle politique, nous étudions des positions prises par les insulaires envers la question d'un enseignement obligatoire. L'introduction des cours obligatoires en langue et culture corses produit des résultats surprenants : avant son lancement, presque deux tiers des sondés le soutenaient (Blackwood 2008 : 115). Pendant les années qui ont suivi ce changement important, l'opposition s'est renforcée jusqu'à ce que presque trois individus sur cinq s'opposent à un enseignement obligatoire de la langue régionale en 2005. Ces chiffres ne sont qu'un point de départ et il est plus intéressant d'examiner les justifications des sondés quant au soutien ou non des insulaires à un enseignement obligatoire de la langue régionale.

Sur les cinq sondages, parmi les personnes favorables à l'enseignement obligatoire, on peut déceler trois groupements de positions. En premier lieu, on trouve ceux qui constatent que l'apprentissage formel de la langue corse devrait être obligatoire pour les insulaires, mais pas pour les continentaux ou les étrangers (voir Ietia 2003 : 13). De la perspective de la Constitution, cette position est inacceptable vu l'égalité de tout citoyen français devant la loi. Un deuxième ensemble estime que ce genre d'enseignement est la seule possibilité pour la continuation de l'emploi de la langue corse. Autrement dit, ils soutiennent que la langue corse disparaîtrait comme moyen de communication si on n'obligeait pas les collégiens à l'apprendre en cours. Le dernier groupement représente les partisans de cet enseignement obligatoire qui crée un lien explicite entre la langue et l'identité corse ; ils mettent l'accent sur la symbiose entre les deux entités, affirmant que la langue et l'identité corses devraient être enseignées sur l'île. N'oublions pas, pourtant, que ces attitudes sont celles d'une minorité. La plupart des sondés s'opposent à un enseignement obligatoire parce qu'ils considèrent

la liberté de choix importante. Cette attitude ne veut pas dire que le corse ne devrait pas être une option pour les collégiens, mais plutôt que ceux-ci devraient être libres de choisir de l'étudier. Plus répandu encore est le point de vue que le lycée ou l'école en général, ne devrait pas jouer de rôle dans la transmission d'une langue régionale comme le corse. On rejette alors la constatation des élus qu'il faut obliger les jeunes à apprendre la langue corse afin de la revitaliser. L'opposition la plus répandue se résume donc ainsi : les modèles et les méthodes adoptées pour l'enseignement du français ne correspondent pas à la pratique de la langue corse depuis des siècles, et donc l'idéologie de l'enseignement de la langue française ne fonctionnerait pas pour la langue corse (Jaffe 2001 : 288). Les opposants à l'enseignement de la langue corse (soit facultatif soit obligatoire) rejettent un système de transmission qui, pour eux, n'est pas authentique ; selon eux, le corse s'apprend dans la famille et dans la rue.

3. La distanciation

Tournons-nous maintenant vers la distanciation. La purification de la langue corse (qu'on appelle sur l'île « la distanciation », comme en Croatie et en Serbie où l'on observe le même processus ; Greenberg 2004), date de 1971 quand les activistes nationalistes ont alors publié leur manifeste, le Livre Vert. Dans ce document, ils déploraient l'influence de la langue française sur le corse et citaient des exemples de mots corses gallicisés comme *buata* pour *boite* plutôt que le mot corse « pur » *scatula* (Blackwood 2008 : 59). Nous ne nous intéressons pas ici à l'idéologie de la purification d'une langue. En revanche, nous préférons examiner les réactions des insulaires, en mettant l'accent sur l'emploi des mots distanciés ou gallicisés par les Corses. Comme pour l'enseignement obligatoire du corse, la distanciation – cette relexicalisation de la langue – a été conçue et entreprise au nom des Corses par des universitaires qui étaient souvent également des activistes nationalistes ou autonomistes. La distanciation cherche à modifier les pratiques langagières des insulaires en encourageant l'emploi de mots qui reflètent, selon les partisans, les racines italiennes de la langue corse (Thiers 1989 : 86).

Afin d'examiner la diffusion du corse distancié, nous avons présenté aux sondés une liste de mots en français et nous les avons invité à donner le mot en corse. On connaît les faiblesses de cette méthode pour collecter les données, surtout l'artificialité d'un tel mécanisme. Pourtant, ce genre d'exercice permet au chercheur d'obtenir des résultats d'un groupe de participants plus grand que l'enregistrement des conversations, par exemple, qui prend beaucoup de temps. La liste a été dressée en tirant les mots de documents et de manuels scolaires, avec la coopération d'un universitaire corse, M. Jean-Baptiste Paoli. La liste de dix mots faisait partie du même questionnaire grâce auquel nous avons étudié les attitudes des insulaires envers l'enseignement de la langue corse. Les réponses

des sondés ont suggéré quelques tendances intéressantes, y compris dans des domaines inattendus. Les réponses ont indiqué que, par exemple, plus de la moitié des sondés ne connaissait pas les dix mots en corse, ni en corse distancié ni en corse gallicisé. De plus, nous avons observé un certain niveau d'insécurité linguistique. Les sondés ont en effet exprimé une certaine déception, une certaine honte de ne pas pouvoir donner les mots en corse (Jaffe 1999 : 8). Cette insécurité linguistique constitue une arme à double tranchant. D'un côté, le fait que les sondés pensent qu'ils devraient connaître les mots en corse suggèrent que les attitudes générales envers la langue sont positives – les Corses, à leurs propres yeux, devraient parler corse. De l'autre côté, d'autres constatent que l'insécurité linguistique décourage ceux qui ne maîtrisent pas très bien la langue parce qu'ils craignent de faire des erreurs. Autrement dit, ils préfèrent ne pas parler corse plutôt que parler un corse parsemé de fautes.

Les résultats de cette enquête mettent en lumière le fait que certains mots sont plus connus que d'autres. De plus, seulement deux mots sont plus répandus dans leur forme distanciée que gallicisée (voir Tableau 1).

Tableau 1 : Les mots en langue corse selon la liste présentée aux sondés

français	corse distancié	%	corse gallicisé	%
boulangier	paniterru	52%	bulansgè	8%
lapin	cunigliulu	40%	lapinu	20%
cinquième	quintu	4%	cinquesimu	50%
cassette	scagninu	4%	cassetta	44%
bleu	turchinu	16%	blu	36%
souvent	spessu	8%	suvente	34%
allumette	fulminante	6%	allumetta	24%
gêner	disturbà	2%	sgenà	6%
souhaiter	augurà	4%	suvetà	22%
canard	anatra	0%	canàr	10%

La popularité de seulement deux mots distanciés pour « boulangier » et « lapin » par opposition à « cinquième », « cassette », « bleu », « souvent », « allumette », « déranger », « souhaiter » et « canard » suggère qu'en dépit des préférences des universitaires, des auteurs des manuels scolaires et des élus, les corsophones continuent de parler une espèce de français corsisé, plutôt que le corse distancié. Bien que les textes, les documents officiels et les articles emploient ce corse distancié, le grand public – ou plutôt ceux qui savent parler corse – préfèrent leur corse gallicisé. Pourtant, une perspective intéressante se trouve dans les détails

personnels des sondés. A l'exception de la traduction de « cinquième », plus d'hommes que de femmes proposent un mot distancié. Plus frappante encore est la conclusion que 70% des sondés qui ne connaissent pas ces mots en corse sont des femmes. Ces chiffres soutiennent l'assertion que les femmes préfèrent les langues standards et que, en général, les hommes s'identifient plus aux langues régionales que les femmes. D'ailleurs, l'âge moyen d'un locuteur du français corsisé est 61 ans, mais pour un locuteur du corse distancié, il est de 39 ans, ce qui suggère que les efforts – qui datent des années 70 – commencent à se ressentir et que dans les années à venir, il est probable que de moins en moins de corsophones utiliseront des termes gallicisés.

4. La polynomie

Tournons-nous maintenant vers le troisième pilier de la politique linguistique concernant le corse. La langue corse se caractérise par des variétés distinctes qui coexistent dans un territoire relativement petit. Les Corses eux-mêmes nomment les variétés du corse par rapport aux lieux où la variété est répandue. Ainsi, à Ajaccio on parle ajaccien, qui est différent du cortenais, de la ville de Corte à 80km d'Ajaccio. Dans la ville de Bastia, dans le nord, on parle bastiais, tandis qu'à Porto-Vecchio, 150km vers le sud, les citadins parlent Porto-Vecchien. Ces variétés se distinguent non seulement au niveau du lexique mais phonologiquement et morphologiquement, d'où la critique que le corse ne se prête pas facilement à la structure et l'idéologie de l'Education nationale qui exige un standard auquel les copies des élèves peuvent être comparées.

La polynomie de la langue corse offre une solution à cette question en encourageant les enseignants, les proviseurs, les examinateurs et les rectorats à accepter la variation de la langue corse à condition que les jeunes corsophones soient conséquents (c'est-à-dire qu'ils ne mélangent pas les différentes variétés de corse) et que dans les salles de classes, on accepte tous les corses comme valides, sans hiérarchie. Cette politique linguistique, comme les autres que nous examinons aujourd'hui, a été conçue par les universitaires et les activistes en Corse, mais adoptées ultérieurement par les élus pour l'aménagement de la politique linguistique de l'île. La polynomie estime qu'il n'y pas de hiérarchie parmi les variétés de corse – il n'est donc pas acceptable de soutenir que l'ajaccien est mieux que le sartenais, ou que le bastiais est plus authentique que le cortenais, ou que le bonifacien est plus traditionnel que l'ajaccien. De plus, toute variété de la langue, à condition qu'on le parle d'une manière cohérente et sans emprunts à d'autres variétés, est reconnue comme corse (Marcellesi 1990 : 332). Dans la faculté de l'île et au sein de la Collectivité Territoriale de Corse, ce modèle est accepté comme la solution aux problèmes de variation dans l'enseignement.

Pourtant, lorsque nous demandons aux sondés quelle variété ils préfèrent voir utilisée dans l'enseignement de la langue corse, presque les trois-quarts nomment

une variété spécifique ; ils rejettent donc le principe de tolérance implicite dans la polynomie. Il faut, bien sûr, reconnaître le manque d'unité parmi ceux qui veulent l'enseignement d'une seule variété de corse ; douze corses différents sont suggérés par les sondés. Parmi ceux qui identifient un corse particulier pour l'enseignement, la majorité (27,5%) nomme « le corse du centre », sans le désigner autrement. Ils ne citent pas de variété particulière (telle que le cortenais ou le taravais), préférant plutôt ce corse généralisé d'une région qui englobe les vallées du Tavignanu et de la Restonica. « Le corse du sud » est presque aussi populaire, cité par 17,5% de ceux qui nomment une variété du corse. Comme pour « le corse du centre », ces sondés évitent une variété connue, nommant un corse plus vaguement défini. La seule réponse la plus répandue est de ne pas savoir quelle variété du corse à employer dans le système éducatif – c'est la position de 24% des sondés. Cette réponse et le désaccord parmi ceux qui nomment un corse spécifique suggère que malgré les meilleures intentions de ceux qui ont conçu la polynomie, cette politique ne répond pas au problème précis, c'est-à-dire la variation dialectale dans l'enseignement. Les insulaires, les corsophones, les parents d'élèves se disputent entre eux quant aux détails pratiques de cet enseignement et l'enthousiasme des élus et des universitaires pour cette largeur d'esprit envers la variation dialectale n'est pas partagé par la majorité des Corses.

5. Conclusions

Quelles conclusions peut-on déduire de cet exposé rapide des politiques linguistiques en Corse ? Tout d'abord, il est essentiel de souligner le fait que, du point de vue du multilinguisme en France, ces projets, ces stratégies sont uniques dans le sens que la collectivité territoriale locale utilise les pouvoirs que l'Etat leur a confiés afin d'encourager l'emploi d'une langue autre que le français. Ce phénomène ne trouve pas d'écho ailleurs en France métropolitaine. Pourtant, les politiques explicites et implicites n'ont pas encore abouti à une renaissance fondamentale dans les pratiques linguistiques des insulaires. Nous soutenons que ces politiques linguistiques sont en désaccord dans une certaine mesure avec les attitudes des Corses. On note un certain refroidissement relatif à l'enseignement quasi-obligatoire de la langue corse en 6^e et en 5^e. D'ailleurs, une majorité de la population corsophone de l'île parle un français corsisé plutôt qu'un corse distancié. De plus, les Corses ne sont pas prêts à exploiter le potentiel offert par la polynomie dans l'enseignement, préférant plutôt l'emploi d'une seule variété dans l'Education nationale. En revanche, grâce à une politique linguistique révolutionnaire, presque tous les insulaires de 11 et de 12 ans se trouvent exposés à la langue régionale, ce qui ne résoudra pas le problème du manque de transmission intergénérationnelle du corse mais qui, au moins, assure que les collégiens ont des bases en corse. De plus, les changements dans l'emploi de la langue (c'est-à-dire le rejet officiel des termes gallicisés dans l'enseignement et l'administration

publique) mènent à un lent abandon du français corsisé en faveur d'un corse distancié. Dans les décennies à venir, il est possible de prévoir une transformation dans la composition de la langue corse. Enfin, les insulaires n'estiment pas qu'une variété de la langue est supérieure à une autre ; une tolérance solide se répand selon laquelle les corsophones acceptent la variation dans le corse et reconnaissent les autres corses comme valides et authentiques.

En général, les politiques linguistiques examinées dans cet article ont été conçues et entreprises sans la participation active de la population de l'île. On pourrait suggérer que tous ceux qui participent aux processus de démocratie en Corse, dans les élections cantonales, municipales, ou législatives jouent un certain rôle dans le raffinement de ces politiques linguistiques. Pourtant, les chercheurs au pays basque ont démontré que les électeurs s'intéressent plutôt aux problèmes domestiques, comme le ramassage des ordures ou la qualité de l'eau, qu'aux questions culturelles. Autrement dit, on vote en général pour l'homme politique qui va faire quelque chose à propos de la nuisance sonore émanant de la boîte de nuit du quartier, plutôt que pour l'homme politique qui s'avère prêt à tout faire pour revitaliser la langue corse. L'aménagement des politiques linguistiques en Corse a lieu à un niveau plus proche des citoyens que ce qui existe ailleurs en France. Les intervenants viennent des communautés de l'île mais ceci ne veut pas dire que les insulaires ont une influence considérable sur la politique linguistique. Cette analyse des attitudes des Corses envers les politiques entreprises à leur nom suggère que, en dépit des progrès, les responsables ne sont pas au bout de leurs peines.

Bibliographie

Blackwood, R. 2008. *The State, the Activists and the Islanders: language policy on Corsica*. Amsterdam : Springer.

Collectivité Territoriale de Corse 2009. *Langue et culture corses*. Consulté le 19 janvier 2012, disponible sur URL : http://www.corse.fr/Langue-et-culture-corses_a508.html.

Greenberg, R. D. 2004. *Language and Identity in the Balkans: Serbo-Croatian and its disintegration*. Oxford : Oxford University Press.

Ietia, H. 2000. « Langue Corse ». In : *Corsica*. Bastia : Médiacorse, p. 55.

Jaffe, A. 1999. *Ideologies in Action : Language Politics on Corsica*. Berlin : Mouton de Gruyter.

Jaffe, A. 2001. « Authority and Authenticity: Corsican Discourse on Bilingual Education ». In : Heller, M. / Martin-Jones, M. (éds.). *Voices of Authority:*

Education and Linguistic Difference. Westport, Connecticut : Ablex Publishing, p. 269-296.

Marcellesi, J.-B. 1990. « Polynomie, variation et norme ». In : *Colloque Corti 90*. Corte, Corse : Université de Corse, p. 331-336.

Thiers, J. 1989. *Papiers d'Identité(s)*. Levie, Corse : Les Editions Albiana.